

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUILLET 2025 A 18 H 30**

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 22 juillet 2025.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX, Maire de Valdoule

**Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, LANGLOIS Noëlle CHARMET Brigitte, Camille TENOUX, Claudine DEWILDE, AUBERT Eveline, COUSIN Marty.**

**Madame Nathalie BOURGEAUD est nommée secrétaire.**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

**AIMONIER Jean LUC qui a donné procuration à TENOUX Gérard**

**Etaient absents et excusés :**

**AUBERT Eveline**

**Assistait également : Corinne TENOUX**

**ORDRE DU JOUR :**

- Validation des deux derniers comptes rendus

Monsieur le Maire donne lecture des deux derniers comptes rendus, à savoir le compte rendu de la réunion ordinaire du 26 Mai 2025 et le compte rendu de la réunion extraordinaire du 26 juin 2025. Les deux comptes rendus sont validés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Convention relais télécom New-Deal

La société Phoenix France souhaite implanter un relais sur la parcelle communale 088 C 784, lieu-dit Combe Cubière à Montmorin Valdoule et nous propose une redevance annuelle d'un montant de 500 euros, indexée de 1% chaque année.

Après présentation et lecture de la Convention, et après un rapide tour de table, le Conseil Municipal ne souhaite pas signer la convention en l'état.

Monsieur le Maire doit les contacter pour revoir les termes de la convention.

- Travaux voirie

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée la consultation d'entreprises pour des travaux de voirie sur la Route du Gâ.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation, à savoir :

La Routière du Midi pour un montant de 73 252.80 euros HT  
Braja pour un montant de 135 500.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de La Routière du Midi pour un montant total HT de 73 252.80 euros et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 20 000 euros auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes au titre de la voirie 2025, et valide le plan de financement ci-joint :

Montant HT des travaux :	73 252.80 €
Subvention CD05 voirie 2024 accordée :	20 000.00 €
Subvention CD05 voirie 2025 demandée :	20 000.00 €
Auto financement :	33 252.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à régler la facture, sitôt les travaux réalisés.

- Demande de financement pour travaux urgents

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que dernièrement la fuite d'eau potable à Montmorin était due à la rupture de la canalisation aérienne sous le Pont de Chatusse. Un devis avait été demandé en urgence auprès de l'entreprise DJTP 05. Le devis s'élève à 9 000 euros HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu l'urgence, valide le devis et autorise Monsieur le Maire à en régler la facture, sitôt les travaux réalisés. Une demande de subvention exceptionnelle pour travaux urgents sera déposée dans un deuxième temps auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes.

- Point sur le recouvrement des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal, les dossiers des locations.  
Un dossier pose problème au SGC de Sisteron.

Après un tour de table et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à saisir l'ADIL pour entamer une procédure d'expulsion, si l'engagement des locataires n'est pas respecté.

- Demande de subvention

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association La Joyeuse, sise à Bruis.

Madame Brigitte CHARMET ayant quittée la salle, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 JUILLET 2025 A 18 H 30**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 1000 euros, compte tenu que cette année, il n'y aura pas le feu d'artifice.

- Remboursements divers

Monsieur le Maire fait part à son assemblée de deux demandes de remboursement.

A savoir, Madame Combe Liliane a fait l'avance de :

34.90 euros pour l'achat d'un séchoir sur pieds

232.11 euros pour l'achat de fleurs

Soit une somme totale de 267.01 euros

Madame Nathalie Bourgeaud a fait l'avance de :

59 euros pour l'achat d'une plante pour un mariage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide ces deux remboursements

La somme de 267.01 euros à Madame Liliane COMBE

La somme de 59 euros à Madame Nathalie BOURGEAUD

- Questions diverses

- Abonnés de l'eau : faire distribuer les feuilles de relève par Chantal
- Le problème des dérogations de tonnage pour les plus de 26 tonnes, dans le col des tourettes est soulevé. En effet, il y a de plus en plus de grosses livraisons sur Valdoule, et les transporteurs ne savent pas forcément que la route du col des tourettes est limité à 26 tonnes et se retrouvent donc en infraction lorsqu'ils le prennent.  
Monsieur le Maire souhaite qu'une insertion de rappel soit faite dans le fil de l'ouïe.
- Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du parking de la Mairie aura lieu le 13 Aout à 18 h.
- Un problème est soulevé sur le chemin de Miannes. En effet, de l'eau sort dans le virage qui a été agrandi.

La séance est levée à 20 h.